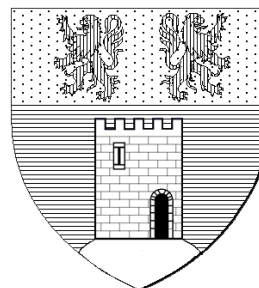


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2019

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, et LAMBERT Sylvie, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert et MAGNUS Philippe.**

**Absents : Mme TREMORI Marie-Line, MM COURNEDE Mathieu et SEGUIN Jean-Jacques.**

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Selon des informations confirmées par Jean MOULLET, Maire de Séderon, un médecin, breton d'origine, d'une quarantaine d'années qui exerçait sur l'Île de la Réunion s'installera à Séderon début octobre. Les formalités administratives sont en cours.

Le pont sur la Lozance a été ouvert à la circulation avant la fête votive.

Les festivités du 15 août se sont déroulées dans de bonnes conditions en termes de préparation (réparation du coffret électrique de l'aire de jeu par Franck COUDENE, rétablissement provisoire de l'alimentation en eau grâce à Bernadette AUMAGE), de diversité du programme, d'accueil et de produit lors de la quête ainsi que d'affluence sur les quatre jours. Michelle AMIC, toute l'équipe des bénévoles et toutes celles et ceux qui ont apportés leur aide pour la réussite de la fête sont remerciés.

Le programme culturel de l'été proposé par le Luminaire a été étoffé : exposition permanente à Calma, exposition des jeunes photographes à la Mairie, atelier de

Établi le : 18/10/2019

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

forge. La saison s'achèvera le 21 septembre par un spectacle proposé par Brigitte FORT-CRABOL mêlant différentes disciplines artistiques (photographie, musique, danse et chorégraphie) dans une Notre-Dame de Calma équipée d'une scène professionnelle et d'un grand écran.

Une situation de violences conjugales a fait l'objet d'un signalement.

Les compensations aux exonérations ont été notifiées à hauteur de 34 € pour la Taxe Foncière Propriétés Bâties, 324 € Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et 2 363 € pour la Taxe d'Habitation.

Des rencontres ont eu lieu au cours de l'été avec les Sénateurs Marie-Pierre MONIER et Bernard BUIS (suppléant de Didier GUILLAUME). Elles ont été l'occasion de présenter la commune et ses projets et d'échanger sur les problématiques spécifiques au monde rural.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes déploie les dispositifs « Ma solution numérique » et « InfoDébit » avec un numéro pour répondre à toute question concernant la connectivité.

La présence de chiens errants sur la commune et notamment dans le village pose des problèmes de sécurité et d'hygiène. Aussi, il a été demandé à la Gendarmerie d'intervenir pour faire appliquer l'arrêté permanent d'interdiction de divagation des chiens.

Concernant la coupe d'affouage, un complément a été versé à David MARTIN avec demande de remise en état des abords. Des solutions de remplacement ont été trouvées pour les lots livrés non réceptionnés. Monsieur MANCIP de l'ONF s'est rendu sur place pour faire un point. L'abattage devra être effectué avant le 15 octobre. Une demande de prolongation de la coupe a été formulée.

La Commission Projet sera réunie à l'automne pour faire le point sur l'état d'avancement des projets et examiner la proposition de Sophie MAS concernant une attention en faveur des aînés. La limite d'âge et le contenu doivent être encore travaillés.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

## **1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUILLET 2019**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2- LOTISSEMENT COMMUNAL**

Les travaux interrompus au mois d'août ont repris et le chantier est en voie d'achèvement. Le rendu est de bonne qualité.

Le branchement d'eau de Bernadette AUMAGE a été repris, deux vannes de secteur seront installées, le hangar sera alimenté par le lotissement par mesure de sécurité compte-tenu des problèmes rencontrés cet été.

Une réunion de pré-réception s'est tenue ce jour avec l'entreprise et le Bureau d'Études.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

En ce qui concerne la commercialisation, il est décidé, après débat, de procéder de la manière suivante. La Commune commercialisera avec les personnes entrées en contact directement avec elle. Un panneau publicitaire de bonne dimension annoncera le projet à l'entrée du village. En parallèle la commercialisation sera confiée à un professionnel qui répercutera sa commission sur les acheteurs apportés par ses soins. Le prix net vendeur quel que soit le mode d'acquisition est de 41 €.

### **3- DEMANDES DE SUBVENTION**

Indépendamment des demandes de subvention pour la reliure des registres d'État Civil et les dégâts d'orage, deux demandes supplémentaires seront présentées au Département au titre de 2020 : la réfection de la toiture de l'Église (délibération n°2019-45) et l'achat et la réhabilitation de l'Écurie SARLIN (délibération n°2019-46). Des devis sont en attente. Les demandes de subvention seront transmises par téléprocédure avant le 30 septembre 2019.

### **4- TRANSPORTS SCOLAIRES**

Du fait de la diminution du nombre des écoliers fréquentant l'école de Barret-sur-Méouge, il est projeté de supprimer la ligne Éourres - Barret-sur-Méouge. L'effectif minimum pour le maintien est de huit enfants alors que les écoliers étaient trois à la rentrée scolaire.

Des contacts sont en cours avec les deux Régions car la compétence des transports scolaires a été transférée des Départements aux Régions, ce qui complexifie davantage la recherche de solutions. Les réponses sont en attente. Dans l'immédiat les enfants sont autorisés à utiliser pour le retour la ligne des collégiens Laragne-Éourres.

### **5- VOIRIE**

La Routière du Midi va intervenir la semaine prochaine pour la préparation des chantiers de goudronnage dans le village et de reprise des fissures.

L'impasse des Jardins et le Chemin du Rousson seront traités en enrobés. Les propriétaires riverains ont été prévenus de l'ouverture des chantiers et de la nécessité de vérifier les limites.

Les panneaux (Chemin de Saint Marc entre autres) et les barrières devant la Mairie seront posés.

La nouvelle boulangerie sera raccordée à l'eau potable en vue du démarrage des travaux. Seront ensuite réparés la fuite à l'entrée du village et le trottoir au droit de la maison d'Éliette BOSCO.

D'autres commandes de travaux n'ont pas été honorées par les entreprises. Ces commandes étant anciennes, les entreprises seront relancées une dernière fois.

### **6- SIGNALÉTIQUE**

Bernadette GOURLOT sollicite l'autorisation d'installation de deux panneaux indicateurs pour son gîte « La Nauturière ». Accord est donné à condition qu'il existe la place suffisante sur les mâts et que le format du panneau respecte la

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

réglementation. Cette décision est de portée générale et s'appliquera à toute demande identique.

## **7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

### **Bâtiments Communaux :**

#### **Ancienne École**

Les travaux préparatoires de maçonnerie sont en cours. L'intervention du façadier est programmée en coordination avec le locataire. Les documents ont été transmis à la SOLIHA pour la demande de subvention.

#### **Ancienne Poste**

Le contrat de bail moyennant un loyer de 210 € charges comprises sera signé avec Jérôme VASAPOLI pour une entrée dans les lieux le 1er octobre 2019.

#### **La Mutte**

La Préfecture a été relancée pour l'expropriation dans la Cour du Château. Cette demande urgente a été relayée par les Sénateurs.

#### **Écurie SARLIN**

Roland SARLIN a remis un jeu de clés. Le bâtiment présente un beau potentiel mais un important problème sur la voûte et en façade. Un devis a été demandé à l'entreprise RODARI.

#### **Lavoir**

La reprise de la toiture et des piliers par les employés de la Communauté de Communes sera étudiée.

### **Éclairage public**

Les travaux de réfection débuteront à l'automne.

### **Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch**

Le Pays Sisteronais Buëch a été repris par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech. Robert LAUGIER a représenté la Commune à la séance de dissolution du Pays.

Benjamin TOCON, en charge des ordures ménagères à la CCSB, a indiqué que la cabane à cartons ne sera déplacée qu'après réalisation de la dalle en vue de l'implantation des containers. Une réflexion est en cours sur l'ouverture des déchetteries. Concernant celle de Barret-sur-Méouge, il a été demandé que la priorité soit donnée au respect des périodes d'ouverture car les fermetures de dernière minute sont très pénalisantes pour les usagers.

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

Lecture est donnée d'un courrier de l'EMALA qui présente son programme d'activité.

La Commune est sollicitée par une personne à la recherche d'un terrain de 300 m<sup>2</sup> en vue de l'implantation d'une caravane et la culture de plantes en lisière de forêt.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Réponse lui sera faite que l'implantation de caravane est interdite et que tout projet de construction doit satisfaire à la réglementation en matière d'urbanisme.

Face à des problèmes répétitifs constatés en matière de distribution du courrier, la Poste a été informée officiellement des faits et invitée à rétablir la situation.

La vitesse excessive des conducteurs dans le village est une fois de plus signalée. L'installation de bandes rugueuses ou de marquage de la vitesse sur la chaussée sera étudiée.

La saleté des rues a également été constatée et doit mobiliser les employés municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 heures 30.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet